

Les subsides

M. Murphy: Monsieur le Président, on entend de temps en temps un tas de balivernes à la Chambre et je suppose que c'est le cas des observations qui précèdent. Le droit à la propriété doit être équilibré par le droit des personnes. Certaines personnes ont fait certaines déclarations en invoquant les droits à la propriété. Dans un numéro de la semaine dernière du *Free Press* de Winnipeg, j'ai lu l'article rapportant qu'un détenteur d'hypothèque a plus de droits aux avoirs d'une société que les personnes qui y travaillent, sur le plan des droits à la propriété. Une telle affirmation m'effraie et il faut tirer cette affaire au clair avant d'adopter une modification à la Constitution.

Il y a également d'autres problèmes à régler dans le contexte de la Constitution. Pour le moment, la Déclaration des droits contient des clauses qui devraient se trouver dans la Constitution, notamment celle qui concerne le droit à une audition impartiale, droit qui protégerait également les Canadiens. La Constitution pourrait les protéger sur bien des plans.

Je voudrais que les conservateurs abandonnent leurs discours oiseux pour nous aider. C'est nous qui faisons des efforts. C'est nous qui présentons une motion offrant aux citoyens l'occasion de venir nous parler de leurs préoccupations au sujet du droit à la propriété et nous dire pourquoi ils voudraient qu'il soit inclus dans la Constitution. Et si nous le faisons, nous voudrions savoir quel libellé répondra le mieux aux besoins de tous les Canadiens. C'est raisonnable. J'espère que les porte-parole des partis conservateur et libéral qui parleront après moi appuieront la proposition de notre chef, le député d'Oshawa (M. Broadbent), qui remplace la motion tout à fait inacceptable des conservateurs par des dispositions permettant au public d'avoir son mot à dire et de discuter pendant plus de quatre heures du premier amendement à la Constitution.

M. Bosley: Monsieur le Président, je voudrais poser une question bien simple, même pour le député de Churchill (M. Murphy). Pourquoi la motion du député limite-t-elle à deux égards le principe du droit à la propriété? Premièrement, elle limite la jouissance de biens à la possession d'une maison ou d'une ferme. Autrement dit, on n'a pas le droit d'être propriétaire d'un immeuble de bureaux.

● (1500)

Deuxièmement, pourquoi veut-elle seulement inclure ce principe dans la Constitution plutôt que ce droit comme tel? Le député pourrait peut-être nous dire pourquoi le droit à la propriété de ceux qui travaillent dans un immeuble est plus important que celui de ses propriétaires.

M. Murphy: Pour ce qui est de la première question . . .

Une voix: Qui a dit cela?

M. Malone: C'est dans le manifeste communiste.

M. Murphy: Le parti conservateur vient de parler de manifeste communiste. Je ne l'ai jamais lu. S'il l'a fait, je reconnais qu'il a un avantage sur moi.

M. Epp: Avez-vous lu le manifeste de Regina?

M. Murphy: Dans l'amendement que nous avons proposé, nous disons que les Canadiens ont le droit d'être propriétaires de leurs maisons ou de leurs fermes. Il ne faut pas limiter cela à une définition. Il s'agit de tout le principe du droit à la propriété. Nous avons dit qu'il fallait soumettre toute la question à un comité de la Chambre où tous les partis seraient représentés et où les Canadiens pourraient venir exprimer leurs opinions. C'est simple. Cela me semble tellement essentiel pour protéger le système démocratique que je me demande vraiment pourquoi ces soi-disant défenseurs de la propriété ont peur du public canadien. Pourquoi ont-ils peur de laisser les Canadiens venir parler du droit à la propriété? Que craignent-ils?

M. Scott Fennell (Ontario): Monsieur le Président, quand on m'a invité au départ à participer à ce débat, je me suis demandé ce que je pourrais bien dire pendant 20 minutes. Mais maintenant que les deux orateurs précédents ont parlé, mon problème est résolu. Monsieur le Président, je m'en rapporte à vous, cette modification est bien le plus beau tas d'idioties que j'aie vu de ma vie. Tout d'abord, le député prétend vouloir protéger la maison et la ferme des gens, mais pas leur divan, leur cuisinière, leur réfrigérateur, leur voiture ou que sais-je encore. Donc, dans une ferme, l'État peut posséder le bétail, les tracteurs, les camions et tout le reste. C'est absolument idiot! Ils ont une peur bleue que la démocratie revienne au Canada. Ils ont une peur bleue que nous ayons un peu de démocratie au pays. Ils sont amoureux du socialisme qui se pratique ici depuis 13 ans. Renvoyer cela à un autre comité! Mais voilà deux ans et demi que c'est au comité. Nous respectons la volonté du peuple. C'est l'absence de droits qui inquiète les gens.

Le ministre de la Justice (M. MacGuigan) proteste trop. Lui qui se faisait énormément de souci pour ses compagnons de route pendant le débat constitutionnel, craignant de les perdre, tous les moyens lui seront bons pour entraver le débat. Il attendait la réponse du NPD. Quel dommage qu'il n'ait pas été là pour l'entendre! J'aurais bien aimé l'entendre poser des questions à ce sujet.

Nous avons présenté cette motion à la Chambre des communes parce que les Canadiens veulent la voir adopter, et en un jour, comme le premier ministre (M. Trudeau) et le chef de notre parti en sont convenus. Et si nous l'avons présentée de cette façon, c'était aussi pour nous plier à la volonté des Canadiens.

Ce qu'on me demande chaque jour, c'est quand il va y avoir des élections. Voilà un sujet qui aurait pu nous permettre d'avoir des élections. Mais cela est quand même moins important que de faire insérer le droit à la propriété dans la Charte.

M. Evans: Vous êtes allés fumer là-bas, Scott?

M. Fennell: Mon ami le député d'Ottawa-Centre (M. Evans) dans son parti, ne saurait être plus socialiste de gauche. Je comprends donc son observation. Le ton a toujours monté entre nous parce qu'il ne partage pas certaines de mes idées sur les libertés individuelles et le secteur privé. C'est le deuxième point que je tenais à souligner.